

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 70=90 (1924)

Heft: 12

Vereinsnachrichten: Rapport Annuel du Comité Central de la Société Suisse des
Officiers : 1 er avril 1923 au 31 mars 1924

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allgemeine Schweizerische Militärzeitung

Journal Militaire Suisse

Gazzetta Militare Svizzera

Organ der Schweizerischen Offiziersgesellschaft und des Schweizerischen Verwaltungsoffiziersvereins.
Herausgegeben vom Zentralvorstand der Schweizerischen Offiziersgesellschaft.

Organe de la Société Suisse des Officiers et de la Société des Officiers d'administration.

Publié par le Comité central de la Société Suisse des Officiers.

Organo della Società Svizzera degli ufficiali e della Società Svizzera degli ufficiali d'amministrazione.
Pubblicata per cura del Comitato centrale della Società Svizzera degli ufficiali.

Redaktion: Oberstl. i. Gst. K. VonderMühl, Basel, Bäumleingasse 13.

Als Beilage erscheint alle 3 Monate: Schweizerische Vierteljahrs-Schrift für Kriegswissenschaft.

Redaktion: Oberst i. Gst. M. Feldmann, Bern.

Inhalt: Rapport Annuel du Comité Central de la Société Suisse des Officiers. — Marschgliederung und Fliegerwirkung. — Die Bedeutung geistiger Störungen für die Armee. (Schluß.) — Totentafel. — Ehrung für Herrn Oberstkorpskommandant Schießle. † — Sektionsberichte. — Herzog-Stiftung. — Sommaire de la Revue Militaire Suisse. — Literatur.

Rapport Annuel du Comité Central de la Société Suisse des Officiers.

1er avril 1923 au 31 mars 1924.

Le Comité Central dont l'organisation intérieure est restée la même que celle de l'année précédente soit:

Président: Colonel-Divisionnaire Sarasin,

Vice-Président: Lt.-Colonel Rilliet,

Secrétaire: Major Paul E. Martin,

Trésorier: Major X. Boveyron,

Adjoints: Colonel Briquet,

Lt.-Colonel Bordier,

Major d'E. M. G. Logoz,

a tenu 12 séances ordinaires et une séance extraordinaire.

Au cours de ces séances, il s'est particulièrement occupé des points suivants:

Activité des Sections.

Les sections de Schwyz, Uri, Unterwald et Valais ne donnant depuis longtemps déjà plus signe de vie, le Comité Central s'est occupé des voies et moyens propres à faire reprendre à ces sections l'activité que doit avoir toute Société d'Officiers. A Schwyz, un nouveau comité a été nommé et l'empressement qu'il met à répondre aux

correspondances du C. C. est d'excellent augure pour son activité future.

Tout récemment et à la suite de nombreuses démarches, la section Valaisanne a procédé à la même opération; elle manifeste ainsi son intention de renaître à la vie et de rattraper le temps perdu ces dernières années.

Uri nous a promis, malgré des conditions régionales difficiles, de reprendre son activité et d'organiser quelques manifestations et exercices au cours de l'année 1924. Nous espérons qu'elle arrivera à mener à chef les travaux qu'elle se propose.

Malgré tous ses efforts, le Comité Central n'a pas obtenu de la section d'Unterwald un résultat semblable; ses lettres adressées au président titulaire sont, sans exception, restées sans réponse. Nous souhaitons que nos camarades des sections voisines reprennent notre dessein et par une action plus directe et leur exemple encourageant, préparent le chemin et nous procurent les moyens de reconstituer la section de ces 2 demi-cantons.

De toutes les autres sections nous avons reçu différents rapports et communications, permettant de conclure, d'une façon générale, à leur bonne marche et à leur activité satisfaisante.

Concours de travaux écrits.

Le règlement ainsi que le choix des sujets de ce concours, publiés dans le «Journal militaire suisse», ont occupé le Comité Central pendant plusieurs séances. Nous espérons que nombreux seront les officiers qui y prendront part et présenteront des travaux de valeur.

Tir.

A la suite d'un rapport de la section de Bâle, le C. C. a attiré l'attention du D. M. F. sur le fait que des officiers et sous-officiers appelés à un service d'instruction s'étaient vu dans l'impossibilité d'accomplir leur tir militaire obligatoire avec la société de tir de leur domicile. De ce fait ils avaient été punis pour ne pas avoir rempli leurs obligations militaires hors service. Le Département militaire fédéral nous a répondu, qu'à l'avenir et pour éviter la répétition de ces faits, les cadres se trouvant dans les conditions précitées pourraient accomplir leur tir obligatoire dans une société de tir de la place d'armes où ils se trouvent en service. Les Commandants d'Ecole et de Cours leur rappelleront cette facilité chaque fois qu'il y aura lieu. Comme les années précédentes, le Comité Central a été invité à se faire représenter à la Conférence de tir du service de l'Infanterie. Notre délégué y a de nouveau présenté la proposition qui tend à l'introduction du tir obligatoire au pistolet et revolver, pour les porteurs de ces armes. Cette proposition, appuyée par d'autres délégués, n'a pas pu être prise en considération. Pour des raisons budgétaires, le D. M.

F. nous a fait savoir qu'il ne pouvait en être question pour le moment, et que d'autre part, le tir avec ces armes n'avait pas l'importance du tir au fusil et ne pouvait lui être assimilé.

Notre délégué a également proposé que ce soient les Cdts. de R. ou de Bat. intéressés qui fassent, aux autorités cantonales, les propositions pour la nomination des membres des commissions cantonales de tir. Ceci afin qu'une plus grande place soit accordée aux officiers de troupe, dans ces commissions. Malheureusement cette proposition est restée en minorité, les $\frac{2}{3}$ des délégués présents ayant voté contre son acceptation.

Pétition pour l'introduction du service civil.

Le Comité Central n'a pas cru utile d'engager la Société suisse des officiers dans une action contre le mouvement en faveur du service civil. Il s'est borné à demander à ses sections et à leurs membres de combattre individuellement par la plume et la parole cette initiative et de le tenir au courant de ce qui se passait dans leurs différentes régions. Le Comité n'a pas manqué de suivre toute la campagne et il a constitué un volumineux dossier des articles de la presse suisse et étrangère publiés sur ce sujet. Peut être pour l'avenir y aura-t-il là une précieuse source de renseignements.

Démission Sonderegger.

Au moment du départ du Chef de l'Etat Major Général, le Comité Central a exprimé au Colonel-Divisionnaire Sonderegger tous ses remerciements pour les nombreux et signalés services rendus par lui à la Société.

Cours d'équitation.

Sur la proposition de la section de St. Gall, sanctionnée par la Commission d'études, nous avons entrepris des démarches pour chercher à conclure une assurance collective contre les accidents d'équitation, pour les membres de nos sections. Cinq compagnies d'assurance suisses nous firent des propositions à peu près identiques, lesquelles furent soumises aux sections. Cette assurance collective ne put être conclue, car la grande majorité des sections, vu le peu de différence entre la prime d'un contrat collectif et la prime d'un contrat individuel préférèrent laisser toute liberté aux participants à leurs cours, et les quelques sections qui étaient d'accord avec le principe de l'assurance collective, ne l'étaient plus sur la question de la compagnie avec laquelle le contrat devait être conclu.

La Commission d'études avait en outre demandé au C. C. qu'il entreprenne toutes démarches utiles tendant à faire diminuer les frais généraux des cours d'équitation, soit par la réduction des frais de transport des chevaux, soit par la suppression de la location des effets de selle.

Toujours pour des raisons d'ordre budgétaire, le D. M. F. n'a pas pu faire droit à notre requête sur ces divers points.

Par contre il a admis notre point de vue sur la question de la participation des officiers de landsturm aux cours d'équitation organisés par nos sections. Jusqu'à présent les officiers de cette classe d'âge étaient exclus de ces cours. Dorénavant nos camarades du landsturm, en tant que les disponibilités de chevaux le permettront et sans que leur participation puisse évincer des officiers de l'élite et de la landwehr, pourront prendre part aux reprises équestres des sections.

Conférenciers.

Comme précédemment, le Comité Central s'est occupé de trouver des conférenciers pour les séances d'hiver des sections. A fur et à mesure des adhésions, nous les avons communiquées au moyen de notre organe officiel. Le département militaire fédéral nous a informés qu'il n'y avait plus besoin de passer par son entremise et d'obtenir son autorisation, pour faire entendre dans des conférences des officiers d'armées étrangères. Les sections ont l'entière faculté d'organiser elles-mêmes leurs séances avec la collaboration d'officiers d'autres pays.

Recrutement à 19 ans.

Cet objet qui a été le motif de la convocation de la Commission d'études, a été longuement étudié par le Comité central. La crise des effectifs n'a guère eu d'autres causes que la suppression d'une classe d'âge par suite du recrutement retardé d'une année et que les conditions de recrutement plus sévères tendant à incorporer un nombre restreint de citoyens. La loi demande le retour du recrutement à 19 ans, en outre il n'est guère admissible que l'on éloigne de l'armée des jeunes gens parfaitement capables, au point de vue physique, de porter les armes.

Le Comité Central, vivement préoccupé par la situation faite à l'armée par le maintien de mesures d'exception, a estimé que le moment était venu pour la Société suisse des officiers d'exprimer publiquement ses idées et ses vœux en ce qui concerne la responsabilité des pouvoirs publics à l'endroit des choses militaires. Dans cet ordre d'idées il a rédigé un «Appel aux Chambres fédérales», soumis aux sections et mis en délibération auprès de leurs délégués à la Commission d'études. Après discussion cette commission approuva les propositions du C. C. et l'«Appel» imprimé fut remis à chaque député au commencement de la session de Décembre 1923, en même temps qu'à toute la presse.

Si lors de la dernière session de l'année notre «Appel» n'a pas été discuté en séance, il n'en a pas moins produit un excellent effet à tous points de vue, et nous avons le sentiment très net que nos dé-

marches n'auront pas été inutiles et porteront leurs fruits pour le plus grand bien de l'armée et de la patrie.

Cours d'instruction militaire préparatoire.

Cette branche d'activité de nos sections a aussi provoqué de longues discussions au sein du C. C. Jusqu'à maintenant la plus grande liberté a été laissée aux directeurs des différents cours, quant à leur organisation et leur programme, comme aussi pour ce qui concerne l'éducation morale et civique des élèves. L'expérience a montré toutefois que la concentration des efforts souffrait de cette absence de réglementation précise. Nous avons donc estimé que la période de débuts avait suffisamment duré et que si l'on voulait que les dépenses faites soient vraiment utiles, la préparation de nos jeunes gens à devenir de bons citoyens et de bons soldats devait faire l'objet d'une plus stricte organisation.

Nous avons donc demandé à nos sections de nous fournir un rapport sur les cours qu'elles avaient organisés ou, pour celles qui ne l'avaient pas fait, de nous donner leur opinion sur cette institution. Sur la base de ces rapports le Comité central rédigea des propositions de modifications à l'ordonnance du 2 novembre 1909. Ces propositions furent discutées par la Commission d'études et soumises à un examen plus approfondi des sections avant d'être transmises au D. M. F.

Les premières propositions du Comité Central, amendées par la Commission d'études, provoquèrent de la part des sections un échange actif de vues, des propositions et l'envoi de rapports parfois très étendus. Après étude de ces documents et en tenant compte autant que faire se pouvait, des conditions particulières aux différentes régions, nous avons soumis au D. M. F. des propositions de réorganisation en lui demandant de bien vouloir les utiliser comme base pour une nouvelle ordonnance des cours d'Instruction militaire préparatoire. A titre d'information nous avons, par circulaire, communiqué ces propositions à toutes nos sections.

Examen d'aptitude physique au recrutement.

Lors de notre enquête nous avons demandé l'opinion des sections au sujet du rétablissement des examens d'aptitude physique lors du recrutement. Presque toutes ont répondu qu'elles approuvaient ce rétablissement et qu'elles trouvaient le dit examen très justifié. Fort de cet appui, le Comité central a prié le D. M. F. de bien vouloir étudier la question et la résoudre dans ce sens. Dans sa réponse le Département nous informe qu'il a déjà pris la chose en mains et que dès 1925 ces examens seraient subis par les jeunes gens qui se présentent au recrutement.

Divers.

Le Comité Central a alloué une subvention de Fr. 300.— aux officiers participant aux concours préparatoires d'escrime pour les jeux olympiques de Paris.

Il a recommandé aux sections et à leurs membres l'exposition nationale de photographie de Genève, en attirant leur attention sur la valeur d'une telle manifestation et l'intérêt de sa section militaire.

En outre il s'est fait représenter aux assemblées du Don National et de l'œuvre de Tenero.

Commission d'études.

La commission d'études s'est réunie à Berne le 18 novembre 1923. Elle s'est occupée de l'«Appel aux Chambres fédérales», de l'Instruction militaire préparatoire, des cours d'équitation et de l'assurance collective pour ces cours.

Ces différents objets ayant été traités dans le rapport du C. C., et le «Journal militaire suisse» ayant publié, dans son No. 26 du 22 décembre 1923, le compte-rendu de cette séance, nous croyons superflu de la résumer encore une fois ici.

Périodiques.

Le rédacteur du «Journal militaire suisse» exprime ses regrets de ce que les officiers les mieux informés et les plus qualifiés ne collaborent pas davantage à nos publications. Il estime fâcheux que les questions importantes d'organisation et de tactique ne soient pas plus souvent traitées par les personnalités les mieux informées et les plus compétentes dans les colonnes de notre journal. Rien ne s'oppose en effet à l'exposé public des problèmes militaires spécifiquement suisses, et l'instruction des officiers ne pourrait que gagner à puiser dans un périodique qui recevrait «d'en haut» certaines informations.

Les avis mortuaires d'officiers ainsi que les communications des sections ne sont pas encore ce qu'elles devraient être; aussi faisons nous une fois de plus appel aux comités des sections pour les prier de penser à la rédaction du «J. M. S.» pour la publication de leurs rapports et l'envoi d'articles nécrologiques des officiers se trouvant dans leurs rayon d'activité.

Le Comité estime qu'il s'acquitte d'un devoir pressant en remerciant le Lt.-Colonel VonderMühlh des soins vigilants qu'il apporte à la rédaction du journal et de toute la peine qu'il se donne pour assurer la publication régulière de notre organe officiel. Il exprime également toute sa reconnaissance aux collaborateurs du «J. M. S.».

La société fermière des annonces de notre journal nous a demandé de résilier le contrat qui nous liait, en décembre 1923 au lieu de décembre 1925. Le Comité central, se réclamant des raisons de son refus de l'an passé n'a pas pu entrer dans ses vues. La société nous a par la suite informés qu'elle renonçait, à l'avenir, à nous demander toute modification à ses obligations envers nous.

Pour le Comité Central

Le président:
Colonel-Divisionnaire *Sarasin.*

Le secrétaire:
Major *Paul E. Martin.*